Le Service de la formation tout au long de la vie (SFTLV)

Le SFTLV favorise l'insertion professionnelle et développe la promotion sociale. Il permet à un adulte salarié ou demandeur d'emploi de reprendre ses études pour se perfectionner ou valoriser son expérience professionnelle.
Ce service vous accompagne dans la mobilisation des financements dont vous pourrez bénéficier :

- Master / Licence / Licence professionnelle / Diplôme d'université
- Alternance : contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage
- Formations certifiantes, formations courtes
- En présentiel ou par la Validation des acquis de l'expérience ou professionnels et personnels (VAE ou VAPP)

CONTACT

Secrétariat pédagogique
+33 4 32 74 32 34
sec-du-dej@univ-avignon.fr

Responsable pédagogique
François-Xavier Vincensini

Lieu de la formation
Campus Hannah Arendt - Site Chabran
1 avenue de Saint Jean - 84000 Avignon

UNIV-AVIGNON.FR

LE RELAIS HANDICAP

Un accompagnement personnalisé pour la réussite de votre cursus.
+33 4 90 16 25 62
relais-handicap@univ-avignon.fr

Réalisation : Maison de la Communication - Avignon Université - Document non contractuel - Novembre 2021

AVIGNON UNIVERSITÉ

DIPLÔME UNIVERSITAIRE

Droit de l'expertise judiciaire

SERVICE DE LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Campus Hannah Arendt - Site Chabran

UNIV-AVIGNON.FR

AVIGNON UNIVERSITÉ

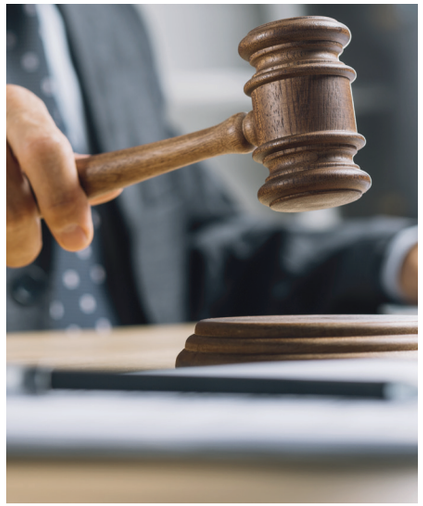

Publics concernés

- Experts judiciaires et collaborateurs
- Candidats à l'inscription professionnels avec le milieu expertal dans toutes les disciplines

Conditions d'accès

L'admission au diplôme d'université est soumise à :

- L'étude d'un dossier faisant état de l'expérience du candidat
- Un entretien éventuel

Objectifs de la formation

Aujourd'hui, l'expertise est devenue un procès dans le procès. Le diplôme universitaire vise à sensibiliser les experts aux attentes spécifiques des magistrats et à leur permettre de régler les difficultés procédurales auxquelles ils seront confrontés.

Ce diplôme d'université vise donc à doter les praticiens de l'expertise des connaissances leur permettant, d'une part de bien comprendre le cadre juridique et judiciaire du litige dans lequel ils interviennent et, d'autre part, de conduire leur mission à un bon rythme jusqu'à son terme.

TAXE D'APPRENTISSAGE

Avignon Université est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage des entreprises soumises à l'impôt. Les démarches sont simples et permettent aux entreprises d'aider très concrètement une formation, en lui permettant de payer des intervenants professionnels ou d'acquérir du matériel pour ses étudiants. Des liens peuvent ainsi être tissés entre les donateurs et les étudiants en stage.

→ Retrouvez toutes les informations sur **univ-avignon.fr**

Modalités de déroulement

La formation est d'une durée totale de 122 heures dont 102 heures de cours en présentiel (à raison de deux jeudis et vendredis par mois de novembre à mars - examen en avril) et 20 heures d'accompagnement.

Méthodes pédagogiques

L'enseignement est basé sur l'intervention d'universitaires mais aussi de magistrats et professionnels du droit qui permettent l'étude de cas pratiques.

Modalités d'obtention

Le DU Droit de l'expertise judiciaire est délivré suite à un examen comportant un écrit et des oraux.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Le Diplôme d'université est constitué de 3 unités d'enseignement (UE) visant à développer les compétences suivantes :

UE1

Connaissance de l'environnement judiciaire

- Juridictions de l'ordre judiciaire
- Juridictions de l'ordre administratif (notions)
- Grands principes du procès civil
- Magistrats et auxiliaires de justice (statuts et fonctions)
- Accompagnement

UE2

Cadres juridique et judiciaire de l'expertise

- Statut de l'expert judiciaire
- Procédure expertale civile
- Procédure expertale administrative
- Procédure expertale pénale
- Autres mesures d'instruction par un technicien
- Responsabilité de l'expert judiciaire Assurance RC

UE3

Pratique de l'expertise

- Conduite de l'expertise
- Rapport d'expertise
- Rémunération de l'expert (taxation et contestation)
- Autres modes de règlement des conflits